

Paris, le 11 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Convention d'Insertion Professionnelle : VFLI, la FFA et l'ANS accompagnent Quentin Bigot

Ce mardi 11 février, le **vice-champion du monde de lancer de marteau, Quentin Bigot**, s'est rendu au siège de la Fédération française d'athlétisme pour signer sa Convention d'Insertion Professionnelle (CIP), aux côtés de **Claude Onesta**, Manager Général de la Haute-Performance à l'Agence nationale du Sport, **Patrice Gergès**, Directeur Technique National de la FFA et **Alain Ribat**, Président de VFLI.

Afin de permettre à Quentin Bigot d'aborder sereinement sa préparation pour les Jeux Olympiques de Tokyo, la FFA, en lien avec l'Agence nationale du Sport et avec le soutien de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Grand Est, a favorisé la mise en place d'une CIP au sein de VFLI, filiale de la SNCF.

Cet accompagnement s'inscrit dans la continuité de la confiance déjà accordée à Quentin par VFLI depuis 5 années.



De gauche à droite : Claude Onesta, Manager Général de la Haute-Performance à l'Agence nationale du Sport, l'athlète international Quentin Bigot, Alain Ribat, Président de VFLI, et Patrice Gergès, Directeur Technique National de la FFA.

Crédit photo : KMSP/FFA

Le dispositif des CIP permet au sportif de haut niveau de pouvoir bénéficier d'un aménagement de son temps de travail pour se consacrer à sa pratique sportive (entraînement, compétitions, stages...) et de lui offrir la possibilité d'une insertion professionnelle à l'issue de sa carrière.

Il est destiné aux fédérations olympiques et de haut niveau, et se déploie sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra marin.

Les fédérations et l'Agence participent au financement des CIP régionales après proposition des Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports, qui coordonnent la mise en œuvre locale du dispositif.

A ce jour, plus de 300 sportifs bénéficient de CIP.

L'accompagnement socio professionnel des sportifs de haut-niveau, porté par l'Agence, se fait à travers 3 dispositifs : Convention d'accompagnement à l'emploi (CAE), Contrat d'Image (CI) et Convention d'Insertion Professionnelle (CIP).

Près de 600 sportifs sont concernés par ces aides aujourd'hui.

Claude Onesta, Manager Général de la Haute-Performance à l'Agence nationale du Sport a salué la mise en place de cette CIP : *« L'accompagnement des sportifs de haut niveau est au centre de nos réflexions et la signature de cette convention en est une avancée concrète. La performance sportive de l'athlète passe par un parfait équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle. Quentin pourra désormais se consacrer pleinement et sereinement à sa préparation olympique »*

Patrice Gergès, Directeur Technique National de la FFA, apprécie, lui, le fait que *« cette convention va permettre à Quentin de bénéficier d'une sérénité et d'une stabilité sur le long terme, soit le cadre nécessaire à la réussite sportive. Quentin peut désormais se concentrer sur la performance et la réalisation de ses objectifs, notamment olympiques, riche du soutien de l'ensemble des parties prenantes de cette convention, d'un environnement professionnel structurant et d'une reconversion d'ores et déjà pensée et réfléchie »*.

Quentin Bigot mesure, pour sa part, le soutien qui lui est ici apporté : *« J'ai toujours été soutenu par VFLI, depuis mon arrivée dans la société en 2015, et cette convention marque un renfort supplémentaire de cet accompagnement. Il s'agit réellement d'un gros plus dans la réalisation de mon double projet, qui me permet de professionnaliser davantage ma carrière sportive, tout en me permettant de monter en compétences chez VFLI, où je viens de passer assistant formateur. Je bénéficie désormais d'une plus grande flexibilité pour organiser mes entraînements, et d'une prise en charge totale de mon temps de travail, qu'il s'agisse de temps passé à VFLI ou sur un stade d'athlétisme... »*

Pour **Alain Ribat**, Président de VFLI : *« Quentin est à la fois talentueux et extrêmement doué dans sa discipline. Tout en conciliant les entraînements, les déplacements, les stages et les compétitions, il mène chez nous de front sa carrière avec un objectif professionnel bien défini : former des jeunes au métier de conducteur de train. Nous sommes fiers d'avoir permis à Quentin de réaliser l'un de ses rêves : devenir conducteur de train, après une formation professionnalisante assurée par VFLI. Aujourd'hui, il s'investit à transmettre son savoir et sa culture de la performance à de futurs conducteurs de train au sein de notre centre de formation. »*

A propos de l'Agence nationale du Sport

Groupement d'intérêt public, l'Agence Nationale du Sport est née d'un modèle partenarial entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acteurs du monde économique, dans le cadre d'une profonde évolution du modèle sportif français.

Ce modèle repose sur la volonté des parties prenantes de créer au niveau national et au niveau territorial des dispositifs collégiaux de concertation et de décision, permettant une meilleure lisibilité des politiques publiques sportives et de la cohérence dans leurs financements.

Ses missions principales sont :

- De renforcer la performance sportive, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, en mobilisant les moyens financiers, humains et organisationnels

nécessaires pour des soutiens personnalisés aux sportifs des fédérations sportives organisant des disciplines de haut niveau ;

- De mobiliser des moyens financiers au bénéfice du développement des activités physiques et sportives pour toutes et tous, s'inscrivant notamment dans le cadre de la pratique sportive fédérée.

Chaque membre s'engage à mobiliser, en faveur de ce projet commun et d'intérêt général, sa capacité d'influence et d'intervention pour entraîner ses adhérents et ses réseaux dans la mise en œuvre de ce nouveau modèle.

A propos de la Fédération française d'Athlétisme

La Fédération Française d'Athlétisme (FFA) est une association loi 1901 fondée en 1920. Forte de plus de 315 000 licenciés, elle a pour missions, dans le cadre de la délégation accordée par le Ministère chargé des sports, de développer, de contrôler et d'organiser la pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes, de défendre les intérêts moraux et matériels de l'athlétisme français et d'assurer la représentation de ces disciplines sur le plan international. En pleine croissance, la FFA se développe en matière de performance, de loisir et de santé. Sport de tous, l'athlétisme a pour fondements la liberté et le respect, et pour condition de pratique, la volonté de dépassement.

Pour toute information complémentaire : www.athle.fr ou www.facebook.com/FFAthletisme, le compte Twitter [@FFAthlétisme](https://twitter.com/FFAthlétisme) et le compte Instagram [@FFAthletisme](https://www.instagram.com/FFAthletisme)

A propos de VFLI

Depuis sa création en 1998, VFLI, entreprise ferroviaire de transport de marchandises du groupe SNCF, est le 3ème acteur sur le marché du fret ferroviaire. VFLI opère quotidiennement plus de 60 trains partout en France, assure la logistique ferroviaire sur les sites industriels de ses clients et met également ses compétences et ses locomotives au service d'entreprises de travaux de voies ferrées.

Entreprise dynamique et en croissance, VFLI emploie 950 collaborateurs dont 330 conducteurs de trains et 130 opérateurs sol et recrute plus de 100 collaborateurs par an. En 2019, VFLI a transporté plus de 9 millions de tonnes de marchandises et a réalisé un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros.

CONTACTS PRESSE

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Haute-Performance : Pauline Lambertini - 07.63.73.98.19 // pauline.lambertini@agencedusport.fr

Directeur Communication : André Jaffory - andre.jaffory@agencedusport.fr

FFA

Presse : Alban Colombel – 06.49.09.45.77 // alban.colombel@athle.fr

Directrice Communication : Alix Pearson – alix.pearson@athle.fr

VFLI

Responsable Communication & Marque Employeur : Delphine Grangier – 06.61.52.78.77 // delphine.grangier@vfli.fr